



Conseil Municipal

Extrait du Registre des Délibérations

Réunion du 20 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LA COURONNE se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. DAURÉ Jean-François, Maire, suite à la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, le 13 juin 2017.

Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	17
Nombre de procurations de vote :	06

PRESENTS

M. DAURÉ Jean-François, Maire
M. BONNET Jacky, Mme AVRIL Annie, M. GOURDON Jean-François, Melle SEMANE Zahra, M. TEXIER Philippe, Mme FOURRIER Maud et Mme CHEVALEYRE Chantal, Adjointes
Mme CLERAC Marcelle, Mme DUMAINE Francine, M. AUBINEAU Joseph, Mme BILLAUD Marie-Christine, M. O'BYRNE Jean-Pierre, M. BELLEFAYE Jacques, Mme ROUSSEL Christine, M. DEPLANQUE Pierre, Mme THOMAS Dolorès, Conseillers municipaux.

EXCUSES - ABSENTS

Mme HOURY Marylin, M. PENELLE François
M. DORE Jean-Jacques, M. BLONDEL Eric, M. COURTAUD Frédéric, M. BESSON Luc

PROCURATIONS DE VOTE

M. LAMBERT Christian à Mme CHEVALEYRE Chantal
Mme RIVOISY Martine à Mme AVRIL Annie
M. GUITARD Daniel à M. BELLEFAYE Jacques
M. BOUAZZA Laïd à Mme CLERAC Marcelle
Mme PICHON Delphine à M. DAURE Jean-François
Mme LOBIT Christelle à M. AUBINEAU Joseph

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme DUMAINE Francine



**PRESENTATION DU PROJET « HABITAT PARTAGE »
DELIBERATION N°2017/06 – 096**



PRESENTATION DU PROJET « HABITAT PARTAGE » DELIBERATION N°2017/06 – 096

L'habitat partagé est un concept national développé au niveau local par la ville d'Angoulême et porté par son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui vise à proposer une nouvelle forme de cohabitation entre générations.

Ce concept est né du constat selon lequel nombre de personnes âgées étaient isolées et souhaitaient accueillir des personnes chez elles et, parallèlement, il existait une problématique du logement étudiant sur la ville.

Le projet « Habitat partagé : ensemble c'est mieux », opérationnel depuis quelques mois sur Angoulême, permet à des jeunes (entre 16 et 30 ans, étudiants, en formation...) d'être hébergés chez des personnes âgées, isolées ou même en couple, qui souhaitent mettre à disposition une partie de leur logement ; le CCAS se chargeant de faire le lien entre les parties.

Ce projet pourrait également être mis en place sur La Couronne qui accueille le Centre Universitaire de la Charente sur son territoire et dresse les mêmes constats : personnes âgées isolées et problématique étudiante (précarisation, manque de logement, etc...).

Il est donc proposé de se rapprocher du CCAS Angoulême afin de pouvoir partager leur expérience et envisager ce type d'action sur la commune.

Après en avoir délibéré, par principe, à l'unanimité, (0 vote contre, 0 abstention), le Conseil Municipal décide :

D'ACTER le lancement de la démarche

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En Mairie, le 23 juin 2017

Le Maire,

Jean-François DAURÉ

